



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Arrachage définitif de la vigne : absence de calendrier

Question écrite n° 14382

Texte de la question

Mme Fanny Dombre Coste alerte Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur l'absence de visibilité concernant la mise en œuvre du dispositif d'arrachage définitif de la vigne. Dans un contexte de crise structurelle majeure du secteur viticole, de nombreux exploitants, notamment dans l'Hérault, ont fait le choix de s'engager dans l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'arrachage définitif. Cette décision, lourde de conséquences économiques et humaines, a été prise dans un cadre défini par les pouvoirs publics. Toutefois, à ce jour, aucune visibilité n'est donnée aux viticulteurs quant au calendrier de mise en œuvre du dispositif, dans l'attente de la validation par la Commission européenne de la notification française. Cette situation place les exploitations dans une impasse technique et économique, particulièrement en période de travaux viticoles. Concrètement, les viticulteurs concernés ne savent pas s'ils doivent arracher, entretenir ou investir dans leurs parcelles. Ils ne peuvent ni planifier leurs chantiers, ni mobiliser les entreprises nécessaires, ni organiser l'avenir de leurs exploitations. Cette absence de visibilité entraîne des pertes financières croissantes et fragilise durablement l'équilibre des exploitations. Dans ces conditions, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour obtenir dans les plus brefs délais la validation européenne du dispositif et garantir la communication rapide d'un calendrier clair, fiable et opérationnel, permettant aux viticulteurs de prendre les décisions nécessaires à la conduite de leur activité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés rencontrées par les exploitants viticoles. Le Gouvernement a été aux côtés de la filière face aux grands difficultés rencontrées depuis 2020, avec plus d'un milliard d'euros de crédits exceptionnels mobilisés, tant pour des mesures conjoncturelles (distillations, stockage privé, fonds d'urgence...) que structurelle (arrachages), sans compter les 270 millions d'euros annuels dédiés à la filière viticole dans le plan stratégique national. Le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire prépare aujourd'hui le déploiement d'une nouvelle mesure d'arrachage discutée depuis plusieurs mois avec la Commission européenne et co-construite avec les représentants des organisations professionnelles du secteur. La mise en œuvre de ce dispositif d'aide est conditionnée à trois étapes préalables en particulier. Il était tout d'abord nécessaire d'obtenir une base juridique européenne, ce qui a nécessité une année et demi de négociations avec la Commission européenne, les 26 États membres et le Parlement européen ; cette base juridique est entrée en vigueur le 19 mars 2026 avec l'adoption du « Paquet Vin ». Il était également nécessaire d'obtenir le vote des crédits en loi de finances pour 2026, loi qui a été promulguée en février 2026. La Commission européenne ayant tardé à valider le dispositif d'arrachage notifié par les autorités françaises, il est apparu inenvisageable de laisser les viticulteurs sans réponse face à la reprise végétative et au risque sanitaire. C'est la raison pour laquelle la ministre chargée de l'agriculture a donné instruction à FranceAgriMer d'informer les viticulteurs candidats à l'arrachage de la possibilité d'arracher les vignes qu'ils ont déclaré dans l'appel à manifestation d'intérêt organisé entre février et mars. Il a toutefois été rappelé que cette possibilité ne vaut pas attribution de l'aide. Celle-ci sera accordée à l'issue de l'instruction des dossiers. La validation par la Commission européenne ayant été acquise le 2 juin 2026, le processus se déroule avec célérité pour que chacun reçoive son paiement après la réalisation des travaux et l'accomplissement des formalités requises. Le Gouvernement demeure ainsi pleinement mobilisé sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Fanny Dombre Coste](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14382

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#), page 3258

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2026](#), page 6613